



## Mairie de Charensat

**Réunion du 28 Mai 2019**

**Présents** : MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE  
MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE

**Absents excusés** : MM BACCONNET (pouvoir à M. BLANCHON) - DEBOUDARD (pouvoir à M. MOURLON) –  
MOUILLET (pouvoir à M. CLOAREC)

**Date de convocation** : 20/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à 19h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

**Mme DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.**

### QUESTIONS DEBATTUES

#### **Remarques du compte-rendu du 13/05/2019 :**

\* Madame LENOBLE prend la parole à la demande des conseillers minoritaires à propos du positionnement pris à la dernière réunion concernant l'acquisition de l'étang de Chancelade. Ce point sera ré-abordé à la prochaine réunion et chacun pourra s'exprimer et clarifier sa position.

\* Monsieur le Maire explique qu'actuellement des travaux sont réalisés pour réutiliser les réserves d'eau de Montaudot, afin de pouvoir en disposer le plus rapidement possible pour permettre aux agriculteurs du secteur d'avoir un nouveau point de ravitaillement, qui risque d'être bien utile dans les mois à venir.

**Approbation du compte-rendu du 13/05/2019** : 8 pour – 0 contre – 5 abstentions

**-Bail étang des Persats** : Monsieur le Maire explique qu'il y a eu quelques modifications sur l'ébauche de la location de l'étang des Persats et du bâtiment de surveillance et d'accueil. Il présente le bail commercial établi par Maître CRAYTON-LALITTE entre la Commune de Charensat (bailleur) et la Société SASU BICHARD (preneur) pour un loyer annuel de 6 000 € H.T., soit 7 200 € T.T.C. qui court à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2019. Il faut faire rectifier quelques points, à savoir : détecteur de fumée présent, loyer avril et mai 2019 payables au 05/06/2019, travaux : remplacement de la douche pour 1 846,80 €. Accord à l'unanimité.

**-Devis pour travaux chemin du Chiret** : Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 13/05/2019, il avait été décidé de demander un devis pour résoudre l'écoulement des eaux pluviales dans le village du Chiret. Monsieur le Maire présente le devis établi par le SIVOM d'Auzances qui comprend 2 phases : 1- l'assainissement et canalisation des eaux pour un montant HT. de 3 413,00 € - 2 : empierrement et goudronnage du chemin pour un montant H.T. de 6 573,50 €, soit un total de de 9 986,50 € H.T., 11 983,80 € T.T.C. Accord à l'unanimité.

**-Désignation du coordonnateur communal pour recensement population 2020** : Monsieur le Maire explique que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 et propose de désigner le coordonnateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement, à savoir Marie IZQUIERDO et Mireille LOUIS suppléante. Accord à l'unanimité.

Madame Isabelle BUSSIERE, présente à cette réunion, demande la parole pour exposer les actions qu'elle mène au niveau de la maison de retraite suite à l'absence d'intervention du RAM sur le territoire.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,